

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

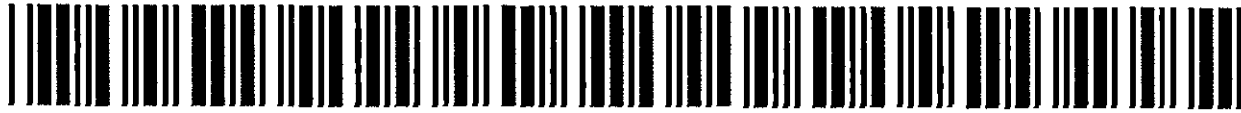
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 06396
Numéro SIREN : 352 239 792
Nom ou dénomination : TOWA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2019 sous le numéro de dépôt 107290



20191072902018

DATE DEPOT : 14/10/2019

N° DE DEPOT : 107290

N° GESTION : 1991B06396

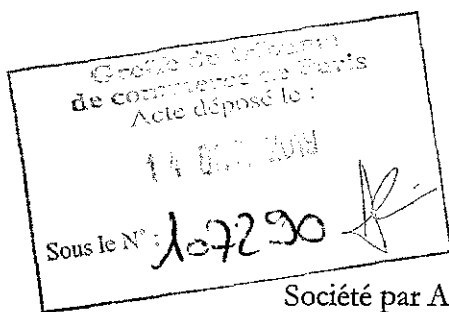
N° SIREN : 352239792

DENOMINATION : TOWA FRANCE

ADRESSE : 63 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2018

.




TOWA FRANCE

Société par Actions Simplifiée au capital de 4 527 735,81 EUROS
Siège social : 63, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS 352 239 792

Certifiée
conforme à
l'originale
Le 02/06/19



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2019

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

L'an deux mille dix neuf
le 27 juin
A quinze heures,

Les Associés de la Société dénommée « **TOWA FRANCE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 4 527 735,81 Euros, dont le siège social est à PARIS (8^{ème}), 63, Avenue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, sous le numéro 352 239 792, se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE sur convocation faite par le Président.

La S.A.S. F.N.P Commissaires Associés, Commissaire aux Comptes, convoquée par lettre en date du 5 juin 2019, est absente et excusée.

Monsieur Stanley SMADJA, Président de la Société est désigné comme Président.

Monsieur François JUMPERTZ, est désigné comme scrutateur.

Le Président constate que sont présents ou valablement représentés :

- La société **CHARLES STREET CAPITAL** représentée par Monsieur Stanley SMADJA,
Cent quarante-huit mille cinq cent deux parts sociales ci 148 502 PARTS
- Monsieur Stanley SMADJA,
Soixante-quatorze mille deux cent quarante-neuf parts sociales ci 74 249 PARTS
- Madame Séverine ASSOULINE,
Soixante-quatorze mille deux cent quarante-quatre parts sociales ci 74 244 PARTS
- Monsieur François JUMPERTZ,
Cinq parts sociales ci 5 PARTS

TOTAL DES PARTS REPRESENTEES..... 222 756 PARTS

Soit la totalité du capital social, le quorum étant à titre ordinaire, conformément à l'article 24 des Statuts de plus de 50 % des parts.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut ainsi délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Membres de l'Assemblée

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Les rapports du Commissaire aux comptes.
- Le texte des résolutions proposées,
- Les comptes annuels au 31 Décembre 2018,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- les copies des lettres de convocations,

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Président et des comptes annuels de l'exercice le 31 décembre 2018
- Quitus au Président et aux Gérants de leur gestion pendant ledit exercice,
- Affectation des résultats,
- Approbation du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Modifications comptables ;
- Questions diverses.

Le Président donne alors lecture du rapport du Président, du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées, ainsi que des Rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président déclare alors la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président rappelle que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation. L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice social 2018, l'approuve ainsi que le bilan et les comptes tels qu'ils lui sont présentés et qui font apparaître un bénéfice s'élevant à la somme 2.483.291 Euros (DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pendant ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes que vous avez approuvés, font ressortir un bénéfice s'élevant à la somme de DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS) décide de l'affecter de la manière suivante :

- **AU REPORT A NOUVEAU** **2.483.291 €**

L'Assemblée Générale reconnaît en outre :

- Qu'il a été distribué au titre de dividendes :
 - Exercice 2018 : néant ;
 - Exercice 2017 : néant ;
 - Exercice 2016 : néant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions réglementées, l'approuve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du président, décide de reclasser les titres des filiales « Financière Besse » et « HC40 » (actuellement en « stock ») en « immobilisations financières ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres de l'Assemblée après lecture.

CHARLES STREET CAPITAL
Représentée par M. Stanley SMADJA

M. Stanley SMADJA
Le Président

M. François JUMPERTZ
Le Scrutateur

Mme Séverine ASSOULINE

Copie certifiée
Conforme à
l'originale
Le 02/10/19
W

SAS TOWA FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018



SAS TOWA FRANCE
63 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 decembre 2018

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TOWA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 decembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Audit France



Pierre BLANQUART

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Rcherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	3 295	2 189	1 106	1 594	- 488
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	80 000		80 000		80 000
Créances rattachées à des participations					
Autras titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 455		4 455	3 245	1 210
TOTAL (I)	87 750	2 189	85 561	4 839	80 722
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	14 327 218	174 815	14 152 403	8 774 469	5 377 934
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	31 275	18 083	13 192	58 912	- 45 720
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 787		1 787	541	1 246
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				61 530	- 61 530
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 381		3 381	96 168	- 92 787
. Autres	13 519 848		13 519 848	7 874 912	5 644 936
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 322 353		1 322 353	2 097 236	- 774 883
Instrument de trésorerie					
Charges constatées d'avance	27 175		27 175	19 330	7 845
TOTAL (II)	29 233 037	192 898	29 040 139	18 983 098	10 057 041
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)				62 050	- 62 050
TOTAL ACTIF (0 à V)	29 320 787	195 087	29 125 700	19 049 987	10 075 713

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 4 527 736)	4 527 736	4 527 736	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	452 774	452 774	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	8 624 969	9 049 662	- 424 693
Résultat de l'exercice	2 483 291	-424 693	2 907 984
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	16 088 770	13 605 479	2 483 291
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		62 050	- 62 050
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		62 050	- 62 050
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	5 725 000	3 918 000	1 807 000
. Découverts, concours bancaires	1 338	577	761
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	33 814	52 852	- 19 038
. Associés	4 408 820	1 299 263	3 109 557
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 156	17 140	6 016
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	2 830	734	2 096
. Organismes sociaux	46 417	17 305	29 112
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 275 771		2 275 771
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	29 858	41 890	- 12 032
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	29 523	8 195	21 328
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	401 099	9 073	392 026
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	8 075	17 429	- 9 354
TOTAL (IV)	12 985 702	5 382 458	7 603 244
Ecart de conversion passif(V)	51 227		51 227
TOTAL PASSIF (I à V)	29 125 700	19 049 987	10 075 713

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	10 393 207		10 393 207		10 393 207	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	116 595		116 595	312 166	- 195 571	-62,65
Chiffres d'affaires Nets	10 509 802		10 509 802	312 166	10 197 636	N/S
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			93 774	102 261	- 8 487	-8,30
Autres produits			901	5	896	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			10 604 477	414 432	10 190 045	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)			5 048 081		5 048 081	100
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			121 751	285 800	- 164 049	-57,40
Impôts, taxes et versements assimilés			60 481	95 078	-34 597	-36,38
Salaires et traitements			350 936	142 605	208 331	146,09
Charges sociales			105 535	56 188	49 347	87,82
Dotations aux amortissements sur immobilisations			827	1 291	- 464	-35,94
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			192 898	13 547	179 351	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			36 294	3 381	32 913	973,47
Total des charges d'exploitation (II)			5 916 804	597 890	5 318 914	889,61
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			4 687 673	-183 458	4 871 131	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				91 816	- 91 816	-100
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			417 995	327 426	90 569	27,66
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés				11 000	- 11 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges			62 050		62 050	N/S
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			480 045	338 426	141 619	41,85
Dotations financières aux amortissements et provisions				62 050	- 62 050	-100
Intérêts et charges assimilées			347 143	616 503	- 269 360	-43,69
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			347 143	678 553	- 331 410	-48,84
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			132 902	-340 126	473 028	139,07
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			4 820 575	-431 769	5 252 344	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	44 960	1 679	43 281	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	44 960	1 679	43 281	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-44 960	-1 679	- 43 281	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	2 292 324	-8 755	2 301 079	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	11 084 522	844 674	10 239 848	N/S
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	8 601 231	1 269 367	7 331 864	577,60
RESULTAT NET	2 483 291	-424 693	2 907 984	684,73
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 125 699,88 Euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 483 291,30 Euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

En 2018, le CICE s'est élevé à 1 553 €.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 87 750 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 228	666	599	3 295
Immobilisations financières	3 245	81 210		84 455
TOTAL	6 473	81 876	599	87 750

Amortissements et provisions d'actif = 2 189 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 634	827	272	2 189
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 634	827	272	2 189

Etat des créances = 13 587 921 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 455		4 455
Actif circulant & charges d'avance	13 583 466	13 583 466	
TOTAL	13 587 921	13 583 466	4 455

Provisions pour dépréciation = 192 898 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours		174 815		174 815
Comptes de tiers	80 127	18 083	80 127	18 083
Comptes financiers				
TOTAL	80 127	192 898	80 127	192 898

Produits à recevoir par postes du bilan = 16 851 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	16 851
Disponibilités	
TOTAL	16 851

Charges constatées d'avance = 27 175 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 4 527 736 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	297 000	15.2449	4 527 736
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	297 000	15.2449	4 527 736

Provisions = 0 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques &	62 050		62 050	0
TOTAL	62 050		62 050	0

Etat des dettes = 12 985 702 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	5 726 338	1338	5 725 000	
Dettes financières diverses	4 442 634	4 442 634		
Fournisseurs	23 156	23 156		
Dettes fiscales & sociales	2 384 400	2 384 400		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	401 099	401 099		
Produits constatés d'avance	8 075	8 075		
TOTAL	12 985 702	7 260 702	5 725 000	

Charges à payer par postes du bilan = 26 867 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	22 622
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	4 244
Autres dettes	
TOTAL	26 867

Produits constatés d'avance = 8 075 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires = 10 509 802 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	10 393 207	98,89 %
Prestations de services	116 595	1,11 %
TOTAL	10 509 802	100.00 %

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 16 851 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat produit a recevoir(44870000000)	15 035
)	1 485
Alliance - acq 11 rue d'issy(46878200000)	331
Issy/ emp /pyramides not(46878400000)	
TOTAL	16 851

Charges constatées d'avance = 27 175 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avance(48600000000)	27 175
TOTAL	27 175

Charges à payer = 26 867 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Interets courus(16880000000)	21 284
Interets courus a payer(51860000000)	1 338
TOTAL	22 622

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov./conges payes(42820000000)	2 830
Charg.soc./conges a payer(43820000000)	1 415
TOTAL	4 244

Produits constatés d'avance = 8 075 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000000)	8 075
TOTAL	8 075

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté TOWA au 31/12/2018	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations								
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>								
Sci HENRI 2	1 524	0	50%	762		229 563	666 125	227 262
FINANCIERE BESSE (31.03.2017)	989 801	53 225	50.03%	3 214 692		-1 741 883	0	225 318
GRANGE PARMENIERE	500		99 %	495		1 938 013	354 190	90286
MONTMORENCY	152		50%	76.22		25 506	705 833	-148 079
PYRENEES METRA	1 000		99%	990		778 034	236 302	68 344
SURINVEST	63 348		100%	62704		-2 666 658	240 586	2 627 342
TOWA DEVELOPPEMENT			55%			3 485 792	0	0
TOWA GESTION			90%			9 257	0	0
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>								
SCI CAMPUS BELLEVUE	1 000		45%	450		3 223 980	544 700	-298 733
CONVENTION 40	245	-1 933 041	31.25%	76.50		505 510	0	-269 669
BOULOGNE TILLEULS	1 000		49%	490		-380 564	772	-93 699
HC 40	10 000	-476	10%	1000			0	-425
ABOULEC			19.61%	80000			En attente	En attente
<i>- Filiales non reprises en A:</i>								
a) Françaises								
b) Etrangères			100%		3 048 429			
<i>Participations non reprises en A:</i>								
a) Françaises								
b) Etrangères								

Observations complémentaires**Entreprises liées****COMPTES COURANTS**

	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
HENRI 2	163 314 €	194 612 €	128 363 €	229 563 €
FINANCIERE BESSE	-1 298 983 €	100 000 €	543 000 €	- 1 741 883 €
Grange Parmentière	1 123 569 €	829 444 €	15 000 €	1 938 013 €
Montmorency	1 680 €	23 827 €		25 506 €
SCI Pyrénées métra	765 707 €	20 018 €	7 691 €	778 034 €
Surinvest	377 469 €	27 433 €	3 071 560 €	-2 666 658 €
CAMPUS BELLEVUE	2 133 274 €	1 091 258 €	552 €	3 223 980 €
Convention 40	364 608 €	253 702 €	112 800 €	505 510 €
SCCV Boulogne Tillens	741 493 €	0	1 122 057€	-380 564 €
Towa développement	0	3 486 138 €	346 €	3 485 792 €
TOWA GESTION	0	9 257 €	0	9 257 €
ABOULEC	0	80 000 €	80 000 €	0 €
TOWA Usa	2 133 025 €	915 404 €		3 048 429 €

*Certifié conforme
à l'original*

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'M'.

SAS TOWA FRANCE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**



SAS TOWA FRANCE
63 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Associés

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 14 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Audit France


Pierre BLANQUART

PwC Entrepreneurs Audit France, SAS, 47 rue de Liège, 75008 Paris
T : +33 (0) 1 42 94 64 30, F : +33 (0) 1 42 94 64 39, www.entrepreneurs.pwc.fr

Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris. Société par actions simplifiée au capital de 340 704 €. Siège social : 47, rue de Liège, 75008 Paris. RCS Paris 390 128 874, TVA n° FR 57 390 128 874. Siret 390 128 874 00026. Code APE 6920Z